

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2013



L'an deux mille treize, le premier février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR Estelle, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, TIPHAINÉ Nolwenn, VELLY Jacques.

Absents : DANIEL Alain, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude

Monsieur DANIEL a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier
Monsieur PENNEC a donné procuration à Monsieur CALVEZ René

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012 est adopté.

DELIBERATION N°1 – PARKING DU POULDU : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de réhabilitation du parking du Pouldu. L'estimation des travaux s'élève à 300 000,00 € TTC.

Il rappelle que les Préfets disposent chaque année d'une enveloppe de crédits à répartir sous forme de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et invite le Conseil Municipal à proposer ce projet. Le montant de la subvention peut atteindre 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose l'inscription du projet de réhabilitation du parking du Pouldu au titre de la programmation 2013 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et sollicite l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°2 – PARKING DU POULDU : DEMANDE DE SUBVENTION PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Dans le cadre du projet de réhabilitation du front de mer de la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre de l'enveloppe Patrimoine et Cadre de Vie.

Le Conseil Général subventionne les opérations par tranches, à hauteur de 40 000 € par tranche, dans la limite de trois tranches, celles-ci devant être espacées d'au moins deux années.

La réhabilitation du parking du Pouldu représentant la première tranche de ce projet de réhabilitation du front de mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation du parking du Pouldu
- Approuve le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre de l'enveloppe Patrimoine et Cadre de Vie, pour un projet en tranches.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à la présente demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Jacques VELLY présente aux conseillers les différentes modifications des statuts de la Communauté de Communes du Cap-Sizun, qui devient Communauté de Communes Cap-Sizun- Pointe du Raz, et notamment la prise en charge de trois nouvelles compétences : l'aménagement numérique du territoire, la gestion des espaces naturels et la prise en charge des sauveteurs.

Monsieur Yves CARIOU regrette que la Communauté de Communes ne prenne pas la compétence nautisme.

Monsieur le Maire regrette également que le transfert de cette compétence n'ait pas été prévu dans ces modifications. Il trouve par ailleurs préjudiciable que le Bureau de la Communauté de Communes ne compte pas un représentant par commune du canton.

Madame Nadine BOSSER propose que la commune demande l'inscription de la compétence nautisme dans les statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent surseoir à statuer sur la modification des statuts et demander l'inscription de la compétence nautisme, l'autre solution étant de valider ces nouveaux statuts et de faire parvenir une motion au Président de la Communauté de Communes, pour l'inscription de la compétence nautisme.

L'ensemble des conseillers étant favorable à cette deuxième solution et plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le sujet, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

DELIBERATION N°3 – ADOPTION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la présentation par Monsieur Jacques VELLY, des différentes modifications des statuts de la Communauté de Communes Cap-Sizun-Pointe Du Raz, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les propositions de modifications des statuts de la Communauté de Communes Cap-Sizun-Pointe du Raz
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document se rapportant à la présente décision

Approuvé à l'unanimité

MOTION CONCERNANT LA COMPETENCE NAUTISME

Suite à l'adoption des modifications des statuts de la Communauté de Communes Cap-Sizun-Pointe du Raz, le Conseil Municipal d'Esquibien regrette que le nautisme ne fasse pas partie des compétences transférées au niveau communautaire.

Les Conseillers Municipaux souhaitent que la question de ce transfert soit évoquée en Conseil Communautaire et donnent mandat à Monsieur le Maire pour faire suivre cette demande aux élus communautaires.

Monsieur le Maire adressera un courrier en ce sens au Président de la Communauté de Communes.

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Maire lit aux conseillers un courrier du Président de la Communauté de Communes concernant le déploiement du Très Haut Débit.

Pour être complet sur le sujet, il informe les conseillers que la Communauté de Communes a transmis une proposition au Conseil Régional, afin que les services publics et les commerces soient prioritairement desservis dans le cadre du déploiement de cette technologie.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Henri ROE informe les conseillers qu'il a participé à une réunion avec la Directrice d'Académie concernant la réforme des rythmes scolaires et présente un diaporama détaillant cette réforme.

Sont prévues l'instauration d'une demi-journée d'école supplémentaire, le mercredi matin, et la mise en place d'activités périscolaires en semaine. Plusieurs organisations sont possibles pour articuler ces activités avec les heures d'enseignement.

La charge de l'organisation des activités périscolaires revenant aux communes.

Une communication sera faite auprès des parents d'élèves à l'issue de Conseil d'Ecole qui doit se réunir le mardi 12 février.

Il ajoute que l'application de cette réforme reste pour l'heure floue, notamment concernant le financement de ces activités périscolaires et que l'Académie a bien du mal à répondre aux questions des communes sur le sujet.

Monsieur le Maire pense que les communes auront du mal à trouver des encadrants pour ces activités périscolaires, qui ne durent qu'une heure par jour.

Monsieur Yves CARIOU ajoute que se posera le problème de la responsabilité de ces encadrants, il faudra trouver des personnes formées et disponibles.

Monsieur Gérard MEVEL rappelle que la commune d'Esquibien a déjà expérimenté la mise en place d'activités périscolaires et que cette formule a été abandonnée par manque d'implication des parents.

Monsieur le Maire s'étonne que certaines communes aient déjà pris des décisions concernant cette réforme. Il estime pour sa part qu'il est impossible qu'une commune décide seule, ne serait-ce que pour organiser les transports et qu'il conviendra d'adopter une position commune.

DEVIS POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la rénovation du bâtiment de la Mairie/Poste, il reste encore quelques finitions à réaliser, notamment au sous-sol, avec le local des archives qui a grand besoin d'être rénové et rangé.

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis qui concerne le classement et le tri des archives. Le montant s'élève à 16 000,00 €. Auquel il faudra ajouter le montant des travaux pour la remise en état du local.

L'ensemble des conseillers estime le montant de ce devis élevé.

Monsieur le Maire pense qu'un rangement suffirait dans un premier temps et que s'il y a des volontaires, celui-ci pourrait être fait en interne.

Les conseillers sont favorables à cette solution et décident de ne pas donner suite à l'offre commerciale qui leur a été présentée pour le classement des archives.

Monsieur le Maire contactera les élus prochainement afin de constituer un petit groupe de volontaires pour effectuer ce classement.

QUESTIONS DIVERSES

EMPLOIS D'AVENIR

Une discussion s'engage entre les conseillers sur la possibilité d'utiliser les Emplois d'Avenir pour un futur recrutement.

DELIBERATION N°4 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Association des Maires du Finistère (AMF29) sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune.

Le montant de cette adhésion est de 500,41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'AMF 29 pour 500,41 €
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires à la présente décision

Approuvé à l'unanimité

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close
Délibéré les jour et an susdits
La séance est levée à vingt-deux heure quinze